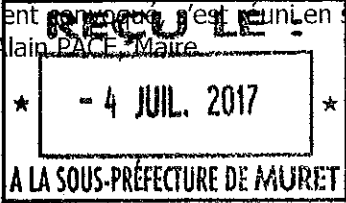


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 7 Absents : 5 Votants : 24 Pour : 22 Absentions : 2</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire</p> <p>Date de la convocation : 21 juin 2017</p> <div style="text-align: right;">  </div>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Geneviève FABRE à Alain AUBERT, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Patrick MORDELET à Dominique ALM, Maryvonne SALES à Yvelise MONTANE, Bruno BENOIST à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Line DELHON à Manuel SOLSONA.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Corinne CORDELIER, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Bernadette SERRES</p>	
<p><b>N° 4441</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Rénovation d'une partie de l'installation d'éclairage public du lotissement « les graves du moulin » quartier Saudrune – tranche 4</b></p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 12 Septembre 2016 concernant la 4<sup>ème</sup> tranche de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Les Graves du Moulin » - Quartier Saudrune, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (5 AS 183) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'un réseau souterrain d'éclairage public de 650 mètres environ en câble sous fourreau avec câblette de terre.</li> <li>- La mise en conformité du coffret de commande d'éclairage public P25 Tournesol et pose d'une horloge astronomique.</li> <li>- La fourniture et pose de disjoncteurs différentiels 300mA sur les départs concernés.</li> <li>- La pose de 25 mâts cylindroconiques similaires à ceux posés lors des tranches précédentes, de 5 mètres de hauteur supportant un appareil à technologie LED 32 Watts, l'ensemble de couleur gris anthracite 2900 sablé.</li> <li>- La dépose des mâts avec boule existants.</li> </ul> <p>Les études d'éclairage permettront d'obtenir les exigences photométriques correspondant à la classe S3 (7,5 lux moyen et 1,5 lux minimum) au sens de la norme d'éclairage EN 13-201.</p> <p>L'hypothèse retenue correspond à une voie de type résidentiel à vitesse de circulation limitée à 30 Km/h.</p> <p>Dans un souci d'économie d'énergie, la commune souhaite poursuivre ses efforts dans la baisse des consommations. Ainsi les lanternes seront munies de dispositifs individuels réducteurs de puissance qui permettront de baisser le flux lumineux aux heures les moins circulées de la nuit.</p> <p>NOTA : Ce chiffrage comprend la rénovation complète du réseau souterrain d'éclairage. L'étude permettra de déterminer si tout ou partie du réseau peut être conservée après contrôle de l'isolement des câbles et de la valeur de la mise à la terre.</p> <p>Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :</p> <p>TVA (récupérée par le SDEHG) : 24 901 € Part gérée par le Syndicat : 101 200 € <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 32 024 €</b> Total : 158 125 €</p> <p>Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.</p>

	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Approuve</b> l'Avant Projet Sommaire.</li><li>• <b>Décide</b> de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.</li></ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 0 4 JUIL. 2017</p> <p>Affiché le : 0 4 JUIL. 2017</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 29 juin 2017</p> <p><b>Le Maire, Alain PACE</b></p> 